

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

#### **Délibération n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant sur la modification du règlement intérieur du comité national**

NOR : AFSX1330459X

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36, 64, 97 et 98;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, modifié par le décret n° 2009-1149 du 24 septembre 2009, et notamment ses articles 2, 3, 12 et 18;

Vu la décision n° 2006-7 du comité national du FIPHFP du 7 novembre 2006 relative à l'adoption du règlement intérieur du comité national;

Vu le projet de modification du règlement intérieur du comité national proposé par le directeur de l'établissement public FIPHFP;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'adopter la modification du règlement intérieur du comité national, proposé par le directeur de l'établissement public FIPHFP.

2. Le directeur de l'établissement public FIPHFP est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2013-05-06 du 29 mai 2013 portant sur la modification du règlement intérieur du comité national :

Nombre de présents, votant au moment de la délibération : 14.

Délibération adoptée par : 14.

Nombre de voix « Pour » : 14.

Nombre de voix « Contre » : 0.

Abstention : 0.

Fait le 29 mai 2013.

*Le président,*  
A. MONTANÉ

*Le directeur,*  
J.-C. WATIEZ